

Assemblée communale du 27 septembre 2012, 20.00 h Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 juin 2012.
2. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement des réseaux d'Epauvillers et d'Epiquez (eau, eaux usées, éclairage); voter le crédit de fr. 630'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de viabilisation du secteur Pré du Vay, à Ocourt. Voter le crédit de fr. 60'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour le financement du projet.
4. Prendre connaissance et approuver le projet d'aménagement d'un appartement dans le bâtiment de l'ancienne école d'Epiquez. Voter le crédit de fr. 300'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur la jouissance des prés et pâturages.
6. Informations communales
7. Divers

Le règlement mentionné au point 5 ci-dessus est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée au secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ce règlement est disponible également sur le site Internet communal.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal www.closdudoubs.ch. Les demandes de compléments ou de modifications pourront être formulées lors de l'Assemblée.